

**Rapport du Dialogue sur le thème:
Péché, réconciliation et identité ecclésiale
NOVEMBRE 2000 – JUIN 2004**

I. LE THÈME

À la suite d'échanges fructueux sur la formule baptismale trinitaire, le Dialogue entre l'Église catholique romaine et l'Église unie du Canada s'est porté vers un autre sujet d'intérêt commun et de grande actualité. En voyant nos deux Églises, aux prises avec des problèmes reliés à des erreurs passées, revenir sur leur implication dans des actions marquées par le péché, demander officiellement pardon et se mettre en quête de gestes pratiques de réconciliation, nous nous sommes trouvés d'accord pour examiner d'un peu plus près cette réalité.

Les gestes concrets qui nous venaient à l'esprit étaient : a) la demande de pardon formulée par Jean-Paul II en l'an 2000 pour les fautes commises par les membres de l'Église catholique romaine, b) le retour de l'Église unie du Canada sur d'anciens comportements antisémites et c) les réactions des deux Églises au problème des pensionnats indiens du Canada, et notamment les excuses qu'elles ont présentées officiellement.

Ces événements nous ont conduits à nous demander quelle compréhension théologique du péché et de la réconciliation avait inspiré ces gestes et si cette conception était la même dans l'une et l'autre de nos Églises. Ensuite, nous avons voulu explorer l'identité ecclésiale des deux Églises, telle qu'elle ressort de la façon dont chacune exprime sa responsabilité collective et historique. Quelle idée de l'Église sous-tend notre manière de parler des péchés de l'Église et nos efforts de réconciliation? Qu'est-ce que cela signifie d'être « Église » lorsque la communion est souillée par le souvenir de péchés collectifs? Que pouvons-nous apprendre les uns des autres sur le sens qu'il y a à se repentir pour des actions posées au nom de nos Églises?

C'est ainsi que « le péché, la réconciliation et l'identité ecclésiale » ont fait l'objet de neuf rencontres de dialogue entre les mois de novembre 2000 et de juin 2004. On trouvera à [l'Annexe A](#) la liste des personnes qui ont participé au Dialogue pendant cette période. La bibliographie jointe à [l'Annexe B](#) contient la liste complète de tous les documents consultés par le Dialogue ainsi que des références exhaustives aux documents cités ici.

II. LA DÉMARCHE

Lors de notre première réunion sur le sujet¹, nous avons exploré le thème à la lumière du texte de la Commission théologique internationale catholique romaine intitulé « Mémoire et réconciliation : l'Église et les fautes du passé »; de la « Lettre d'excuses aux premières nations » (1986); de la « Lettre d'excuses aux anciens élèves des pensionnats indiens » (1998) de l'Église unie du Canada; de l'article « Lessons from the Residential Schools » paru dans Touchstone; et de la déclaration de l'Église unie du Canada intitulée Bearing Faithful Witness (sur les rapports entre l'Église unie du Canada et le peuple

¹ Montréal, du 30 novembre au 2 décembre 2000.

juif), en même temps que nous faisons une relecture attentive des trois premiers chapitres de la Genèse.

Comme l'une et l'autre de nos Églises ont collaboré au programme des pensionnats indiens du Canada², nous avons fait de cette question une étude de cas pour notre recherche. Lors de notre deuxième réunion³, le visionnement et la discussion de la vidéo *The Healing Circle*, sur le processus de guérison des séquelles des pensionnats indiens du point de vue de l'Église anglicane, nous ont permis d'élargir et d'approfondir notre connaissance du sujet.

Les sources examinées lors de nos deux premières réunions nous ont tout de suite plongés dans un réseau complexe de problèmes : le péché et les relations d'équité, le bien et le mal, la purification de la mémoire - pouvons-nous, grâce à la confession ou en présentant des excuses, nous libérer du poids du péché? -, et la faculté qu'a l'Église de pécher et son pouvoir de pardonner. Ces questions devaient demeurer les axes principaux de notre dialogue au cours des réunions subséquentes.

Nous avons abordé notre dialogue en pressentant que les deux Églises auraient d'elles-mêmes une conception substantiellement différente en tant qu'Églises et que, par conséquent, elles auraient des façons différentes de définir le péché et de composer avec lui, notamment lorsqu'il en va du corps entier de l'Église. Cependant, il n'a pas été facile de cerner clairement les positions des Églises. Nous avons souvent dû tirer nos conclusions de déclarations portant sur des questions connexes.

Lors des deuxième, troisième, quatrième et cinquième rencontres du Dialogue⁴, nous avons examiné la présentation générale du péché et de la réconciliation dans nos Églises respectives. Ces thèmes sont au cœur du message et de la mission chrétienne et ils reviennent constamment dans les sources bibliques aussi bien que dans toutes sortes de textes et de documents ecclésiastiques. Nous avons étudié des énoncés doctrinaux, y compris des prises de position historiques; des réflexions théologiques; du matériel pédagogique (catéchismes pour adultes aussi bien que programmes pour l'École du dimanche); du matériel liturgique (l'hymnaire de l'Église unie du Canada, et des liturgies de pénitence et de réconciliation de l'une et l'autre Église); des textes d'herméneutique biblique; des pistes homilétiques; et des documents ecclésiastiques sur le péché social dans un contexte donné. Nous avons complété l'étude des textes officiels en exposant nos façons personnelles de comprendre le péché et la réconciliation et en partageant nos interprétations personnelles de passages bibliques pertinents.

Au moment d'aborder les différents textes, nous avons découvert qu'il existe un écart important entre les positions théologiques officielles de chacune de nos églises et les pratiques concrètes dans les paroisses et les congrégations, pratiques qui sont profondément influencées par la culture contemporaine. Un modèle médical du péché conçu comme maladie, sans responsabilité personnelle (ce qu'on appelle parfois le no-fault), reflète une attitude largement répandue dans la société. Cette attitude affecte aussi les autres Églises traditionnelles. Le mot « péché » a virtuellement disparu du vocabulaire courant de nos Églises. Nous avons pu confirmer notre intuition à ce sujet en lisant le livre de Barbara Brown Taylor, *Speaking of Sin: The lost language of salvation*.

Un des contextes dans lesquels, comme Églises, nous parlons encore de péché est la reconnaissance du

² Pour de plus amples renseignements, consulter le site Internet de l'Église unie du Canada au sujet des pensionnats indiens à <http://www.united-church.ca/residentialschools/home.shtm>.

³ Montréal, 29-31 mars 2001.

⁴ Montréal, 29-31 mars 2001; Montréal, 8-9 novembre 2001; Montréal, 9-10 mai 2002; et Montréal, 5-7 décembre 2002.

péché « structurel » ou « systémique ». Dans la cinquième rencontre du Dialogue, nous avons essayé d'explorer la façon dont nos Églises abordent cette réalité en étudiant un certain nombre de textes officiels de l'Église catholique (Do Justice, Mater et Magistra, Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps, Populorum Progressio) et le document intitulé To Seek Justice and Resist Evil: Towards a Global Economy for All God's People de l'Église unie du Canada. Nous espérons aussi voir se préciser la question de l'« identité ecclésiale » en examinant la position de chacune des Églises sur le péché systémique.

Au cours des sixième et septième réunions du Dialogue⁵, nous sommes revenus sur notre étude de cas originale, les pensionnats indiens. Nous avons réexaminé nos conclusions générales touchant le péché, la réconciliation et l'identité ecclésiale à la lumière des gestes concrets posés par nos Églises aujourd'hui à l'égard des peuples autochtones du Canada. On nous a présenté des documents officiels : le texte Justice and Reconciliation de l'Église unie du Canada et La justice comme un fleuve puissant de l'Église catholique romaine; nous avons également écouté des porte-parole des Églises, Gerry Kelly (pour l'Église catholique romaine) et Jim Sinclair (pour l'Église unie du Canada) résumer les gestes de réconciliation avec les peuples autochtones posés par les deux Églises. Les renseignements recueillis à propos de ces mesures concrètes nous ont servi à préciser notre compréhension du thème « Péché, réconciliation et identité ecclésiale ».

III. LES CONCLUSIONS

L'abondante documentation que nous avons consultée était parfois trop lourde et il n'a pas toujours été facile de nous en tenir à nos questions-thèmes. Nous avons constaté que s'il était facile de traiter longuement de presque tous les aspects du problème, il était par contre difficile de synthétiser, de cerner avec précision ce qui distingue les théologies propres à nos traditions respectives⁶. Nous n'en avons pas moins continué à constater, comme groupe de dialogue, l'importance des enjeux que nous nous efforçons de saisir. Plongés dans cette complexité mais forts de cette conviction, nous avons pu énumérer plusieurs thèmes qui se dégagent de nos travaux.

Même si tous les points qui suivent sont interreliés, on peut discerner trois grands axes dans nos approches du péché, de la réconciliation et de l'identité ecclésiale : des fondements communs, des points de divergence et de nouvelles questions dont ensemble nous nous rendons compte. Les fondements communs sont les domaines dans lesquels nos deux Églises partagent une même compréhension et une même approche des questions-thèmes. Les points de divergence sont les domaines où nos Églises ont des conceptions et des approches différentes. Les nouvelles questions désignent des sujets qui suscitent encore des tensions dans les deux Églises.

1. Les fondements communs :

a. **Nature fondamentale du péché et de la réconciliation**

Nous sommes d'accord pour dire que le péché existe réellement dans notre monde même si les gens n'utilisent pas toujours ce vocable théologique pour le désigner. Nous convenons aussi que le péché et la réconciliation sont au cœur du message et de la mission du christianisme. Nous ne saurions dire qui nous sommes en tant qu'êtres humains ni non plus qui est Dieu par rapport à nous sans faire référence à ces réalités.

⁵ Montréal, 1er-2 mai 2003 et Toronto, 27-29 novembre 2003.

⁶ Pour une discussion plus complète de ces questions, veuillez vous reporter au document de dialogue intitulé « Remarques méthodologiques », à l'Annexe C du présent document.

Comme l'a écrit Paul,

Tout vient de Dieu qui nous a réconciliés avec lui par le Christ et nous a confié le ministère de la réconciliation. Car de toute façon, c'était Dieu qui en Christ réconciliait le monde avec lui-même, ne mettant pas leurs fautes au compte des hommes, et mettant en nous la parole de réconciliation. (2 Co 5, 18-19)

Dans les évangiles, Jésus dit souvent aux personnes qui viennent à lui pour être guéries que leurs péchés sont pardonnés. La venue du Christ dans le monde et sa mort nous révèlent la grâce de Dieu et son action réconciliatrice. Quelle que soit notre façon de décrire le péché, la réconciliation et l'identité ecclésiale, nous reconnaissons qu'elles sont indissociables de la foi et du témoignage de nos Églises. Nombre de signes montrent que nos Églises en tiennent compte.

b. Définition du péché et de la réconciliation

Nous convenons que le péché est fondamentalement la rupture d'une relation : avec Dieu, avec l'autre et avec la création. Cette conception du péché se retrouve aussi bien dans les textes bibliques les plus anciens que dans les documents actuels de nos Églises – matériel catéchétique et ressources liturgiques. De même, la réconciliation signifie le rétablissement, la guérison d'une relation : avec Dieu, avec l'autre et avec la création.

Sur le plan humain, nous retrouvons cette conception de la réconciliation dans les efforts que font les Églises pour promouvoir la justice et favoriser la guérison chez les victimes du système des pensionnats indiens⁷.

Les membres du Dialogue ont discuté des étapes d'une démarche de réconciliation entre les personnes selon un modèle qui correspond à nos deux traditions. Ce modèle est né de la démarche de réconciliation au sujet des pensionnats indiens. Il comprend les étapes suivantes:

- le fait de dire la vérité sur ce qui est arrivé;
- le fait pour le contrevenant d'accepter sa responsabilité et d'exprimer son remords;

⁷ Église unie du Canada, *Justice and Reconciliation: The Legacy of Indian Residential Schools and the Journey Toward Reconciliation* (Justice et réconciliation: l'héritage des pensionnats indiens et la voie de la réconciliation), (2001).

- le fait pour la partie lésée d'être disposée à entrer dans une relation de confiance avec le contrevenant;
- une entente sur la nature de la nouvelle relation et sur le besoin d'en évaluer périodiquement l'intégrité.

Si, dans nos Églises, la réconciliation s'exprime en des termes semblables sur le plan humain, quelques différences apparaissent néanmoins dans la façon de vivre la réconciliation avec Dieu. Nous en traiterons plus loin à propos des pratiques liturgiques et du rôle de l'Église.

c. Péchés personnels, péchés collectifs, péchés structurels

Nous convenons qu'il y a trois niveaux de péché : le péché personnel, le péché collectif et le péché structurel. L'Écriture a différentes façons de parler du péché, de la réconciliation et de la fidélité au Christ. Quand nous examinons les textes bibliques, nous voyons que la représentation de l'acte et de l'état de péché y est à la fois personnelle et collective, volontaire et « sans égard à la responsabilité ». Il n'existe pas de formule scripturaire unique pour le péché et la réconciliation, et la vie ultérieure des pécheurs au sein de la communauté prend différentes formes selon les péripécies. Nos traditions d'interprétation accentuent encore la pluralité du témoignage biblique. Cette variété n'altère pas l'autorité des textes bibliques mais elle nous rappelle plutôt la profondeur et la complexité des questions auxquelles nous devons faire face. Chrétiennes et chrétiens ont compris que les actions mauvaises peuvent faire partie d'un contexte plus large et qu'il y a donc lieu de distinguer entre péché individuel et péché structurel. Au Canada, le dossier des pensionnats indiens illustre le chevauchement de ces deux réalités.

d. L'Église, un seul corps

Nous convenons que la responsabilité de l'Église déborde les limites de temps et les responsabilités individuelles. En matière d'« identité ecclésiale », nous convenons que, sous sa forme visible, chaque Église constitue un corps. Ce corps peut agir collectivement comme entité et peut être tenu responsable de ses gestes.

La chose ressort clairement des « Excuses » de l'Église unie du Canada en 1998 :
 Aux anciens étudiants des pensionnats indiens de l'Église unie ainsi qu'à leurs familles et à leurs collectivités... Nous savons que plusieurs membres de notre Église ne comprennent toujours pas pourquoi chacun de nous doit porter la cicatrice, le blâme pour cette période horrible de l'histoire du Canada. Mais en vérité, si nous avons hérité de nos ancêtres d'abondants bienfaits, nous devons aussi accepter l'héritage de leurs fardeaux⁸.

⁸ Le Très Révérend Bill Phipps, Modérateur de l'Église unie du Canada, *1998 Apology to First Nations*. Le texte complet est disponible sur le site de l'Église unie du Canada, à <http://www.united-church.ca/residentialschools/1998/1027.shtm>.

Elle est également évidente dans le document catholique romain intitulé « Mémoire et réconciliation », qui cite le pape Jean-Paul II:

En raison du lien qui, dans le Corps mystique, nous unit les uns aux autres, nous tous, bien que nous n'en ayons pas la responsabilité personnelle et sans nous substituer au jugement de Dieu qui seul connaît les cœurs, nous portons le poids des erreurs et des fautes de ceux qui nous ont précédés.⁹

2. Les points de divergence

Dans notre recherche et nos discussions, deux domaines s'imposent à l'attention dès qu'il s'agit d'approches différentes, ou du moins d'accents différents, entre la théologie catholique romaine et celle de l'Église unie du Canada : notre anthropologie théologique (ce que nous sommes en tant qu'êtres humains et comment nous en venons à pécher), et notre ecclésiologie (la nature et la mission de l'Église). Imbriquées à notre façon de comprendre ces deux réalités, de subtiles différences herméneutiques nous amènent à aborder les problèmes sous des angles différents.

a. **L'anthropologie théologique: le péché et la responsabilité humaine**

Nous abordons le péché de l'humanité de manières légèrement différentes, qui se répercutent sur notre façon de comprendre la réconciliation et, ultimement, le rôle de l'Église.

Les catholiques partent du principe que l'être humain, créé à l'image de Dieu, est essentiellement bon de nature. On souligne donc la liberté humaine de choisir. Si les êtres humains optent pour le mal, c'est toujours sous l'apparence du bien. En d'autres mots, les êtres humains tendent vers le bien et un choix éthique est toujours une décision dont le sujet pense qu'elle est un bien pour lui. Mais à l'intérieur de cette liberté, diront les catholiques, le péché altère la capacité de la volonté humaine de choisir le bien. « Ainsi le péché tend-il à se reproduire et à se renforcer, mais il ne peut détruire le sens moral jusqu'en sa racine¹⁰ ».

Dans l'Église unie du Canada, les traditions de la théologie réformée partent du principe que l'être humain est « déchu » du fait de la faute de nos premiers parents et qu'il a perdu la capacité de choisir le bien. Dans les Twenty-Five Articles of United Methodism, l'Article 8 (Du libre arbitre) stipule:

La condition de l'homme après la chute d'Adam fait qu'il ne peut se convertir et se disposer, par ses propres forces naturelles et par ses œuvres, à la foi et à la prière; nous n'avons donc aucun moyen d'accomplir des œuvres bonnes et

⁹ Commission théologique internationale, « Mémoire et Réconciliation. L'Église et les fautes du passé », qui cite la bulle d'induction du Jubilé, *Incarnationis Mysterium*, du 29 novembre 1998.

¹⁰ *Catéchisme de l'Église catholique*, (1992), Numéro 1865.

agréables à Dieu si ce n'est sous l'action de la grâce
prévenante de Dieu, dans le Christ, qui peut nous donner
bonne volonté et agir avec nous quand nous avons cette bonne
volonté¹¹.

Voici, dans la même ligne, l'exemple d'une prière tirée du recueil de chants et de textes liturgiques qu'utilise actuellement l'Église unie du Canada:

Nous confessons le moi qui n'a pas conscience de commettre le
péché, le cœur trop endurci pour se repentir, l'orgueil qui n'ose pas
admettre qu'il s'est trompé, la bonne conscience qui ne se reconnaît
aucun tort, la mesquinerie qui refuse de se laisser attendrir,
l'aveuglement qui ne voit plus que sa seule volonté¹².

Après avoir pris acte de cette position historique, nous remarquons aussi qu'il est de plus en plus fréquent aujourd'hui, dans la pratique de l'Église unie et notamment dans sa vie liturgique, de partir d'une conception plus optimiste de l'être humain vu comme doué d'une bonté radicale et capable de se tourner vers le bien. On trouvera ci-dessous un examen plus poussé de ce phénomène sous le titre « De nouvelles questions ».

Implications : Ces arguments théologiques classiques sont devenus importants pour notre Dialogue parce qu'ils aboutissent à des approches différentes du péché dans nos pratiques pastorales et notre vie éthique.

L'insistance **catholique romaine** sur la liberté humaine aboutit à mettre l'accent sur l'individu comme acteur moral placé devant des choix. L'Église a pour tâche de distinguer et d'énumérer des catégories - péché mortel ou véniel, ignorance coupable ou invincible - pour aider le sujet à mesurer la gravité de certains actes mauvais¹³. Cette énumération engendre pour l'Église la nécessité de suggérer des gestes de repentir pour des péchés particuliers afin de restaurer une relation équitable avec Dieu dans le Christ. La pratique rituelle catholique a privilégié la confession individuelle dans le sacrement de la Réconciliation. Cette perspective peut amener l'individu réconcilié à comprendre qu'il porte une profonde responsabilité personnelle pour les péchés commis par l'Église. Toutefois, elle peut aussi offrir aux individus une « porte de sortie » et l'occasion d'invoquer diverses raisons pour leur éviter d'assumer des responsabilités communautaires.

L'Église unie du Canada, en mettant l'accent sur l'état de péché de l'humanité devant Dieu, en est venue à mettre en évidence la communauté des pécheurs; et sous l'influence de l'enseignement du Social Gospel et de la théologie de la libération, elle en est arrivée à faire ressortir le péché « structurel » ou « social ». L'Église a pour tâche d'aider à l'énumération des situations de péché qui ternissent la création, comme la pauvreté, l'oppression et l'injustice, et d'offrir avec la promesse du pardon des préceptes pour « réparer le monde »¹⁴. Le geste de

¹¹ *Twenty-Five Articles of United Methodism*, (1784), "Article 8 (Of Free Will)".

¹² Église unie du Canada, *Voices United*, (1996), p. 928.

¹³ Cf. *Catéchisme de l'Église catholique*, (1992), « La gravité du péché : péché mortel et véniel », NN. 1854 à 1864.

¹⁴ Église unie du Canada, *Mending the World* (1997), disponible à <http://www.united-church.ca/mtw/actions.shtm>; et Église unie du Canada, Division of World Outreach, *To Seek Justice and Resist Evil* (2000).

réconciliation dans le Christ a pour but de rétablir la création dans l'état de bonté voulu par Dieu. Dans la pratique liturgique, cela a conduit l'Église unie du Canada à privilégier la confession générale collective. La réponse de l'Église à la confession consiste en une assurance de pardon. Cette conception peut amener l'individu réconcilié à se voir comme un agent de changement dans le projet de restauration de la création. Mais elle peut aussi engendrer un sentiment de paralysie ou de désespérance face au péché du monde, et faire négliger la relation de l'individu avec Dieu.

b. L'ecclésiologie : l'Église peut-elle pardonner? L'Église peut-elle pécher?

Nos anthropologies respectives entraînent pour l'Église des rôles différents dans la dénonciation du péché et la proclamation de la bonne nouvelle de la réconciliation. Ces fonctions différentes se trouvent renforcées à la base par une conception différente de l'Église. Comment nous représentons-nous la nature de « l'Église »? Voyons-nous en elle seulement la somme de ses membres ou lui accordons-nous une existence distincte?

Les **catholiques romains** croient que l'Église subsiste en permanence sans péché, indépendamment de ses membres humains qui peuvent succomber au péché et désobéir à Dieu. Lorsque des chrétiens commettent des péchés, l'Église a la responsabilité d'appeler ses membres à se repentir et de leur pardonner, mais elle n'a pas à se repentir comme Église. « Du point de vue théologique, Vatican II distingue entre la fidélité indéfectible à l'Église et les faiblesses de ses membres, clercs ou laïcs, hier comme aujourd'hui »¹⁵.

L'Église a l'autorité de pardonner les péchés et de donner l'absolution aux pécheurs: « ... par le ministère de l'Église, que Dieu vous donne le pardon et la paix, et moi, je vous pardonne vos péchés »¹⁶. Dans les évangiles, Jésus confère à Pierre et aux disciples ce pouvoir. D'autres images utilisées dans le christianisme primitif pour parler de l'Église comme Corps du Christ confirment ce point de vue.

La tradition de l'**Église unie du Canada** voit dans l'Église le « Corps du Christ » au sens où elle est le rassemblement des divers dons de tout le peuple de Dieu. Au sein de ce corps, toujours compris comme communauté de pécheurs, nous en portons à la fois les fautes et les biens. L'Église a reçu le pouvoir d'annoncer le pardon des péchés, proclamé dans l'évangile, mais Dieu seul accorde le pardon et l'absolution : « au nom de Jésus Christ et, uni à toi dans l'Église, je te l'assure: tes péchés sont pardonnés »¹⁷. Quand ses membres commettent des actions mauvaises au nom de l'Église, celle-ci a la responsabilité de les appeler à se repentir, et à se repentir collectivement en tant que disciples du Christ qui l'ont trahi, lui et son évangile. Parce que l'Église a pour mission fondamentale de prêcher le message du salut, elle peut pécher mais sans cesser d'annoncer la bonne nouvelle.

Pour comparer l'absolution dans l'Église catholique romaine et l'assurance du pardon dans l'Église unie du Canada, il faut tenir compte de ce que le geste de réconciliation est un sacrement dans l'Église catholique romaine avec tout ce que comporte la notion de

¹⁵ *Mémoire et réconciliation*, publiée dans *Documentation catholique* (19 mars 2000), p. 274.

¹⁶ *Célébration de la pénitence et de la réconciliation*, Ottawa, CECC, 2004, p. 46.

¹⁷ Église unie du Canada, *Celebrate God's Presence*, (2000), p. 666.

sacrement. Dans l'Église unie du Canada, l'Église exerce, dans l'assurance du pardon, sa responsabilité générale de proclamation de l'évangile. On le comprend, ce geste n'a ni le même rôle ni la même importance.

Le groupe du Dialogue a eu le sentiment qu'en relevant ces divergences au cœur de notre vie liturgique, nous mettions le doigt sur des aspects fondamentaux de nos ecclésiologies respectives. Ces perspectives ecclésiologiques entraînent un certain nombre de conséquences pour la vie de l'Église dans le monde.

La compréhension de nos différences s'est approfondie à la lumière des travaux du **Dialogue international réformé/catholique romain**. Le document produit par ce Dialogue, intitulé *Vers une compréhension commune de l'Église*, expose deux conceptions de l'Église qui viennent étoffer les distinctions que nous avons relevées dans notre propre Dialogue : l'Église comme *Creatura Verbi* (création du Verbe), et l'Église comme Sacrement de la grâce. Pour l'Église unie du Canada, la réconciliation et l'action se fondent sur la puissance créatrice de la Parole divine ; la fidélité de l'Église dépend de l'écoute de cette Parole et de sa médiation dans le monde. Pour les catholiques romains, l'Église est un instrument de l'unique médiation du Christ : elle accomplit ce qu'elle représente. Si nous disons les uns et les autres que ces deux notions sont importantes pour la foi, il est clair d'autre part que nos deux traditions ont chacune tendance à vivre plus pleinement à partir de l'une des deux. Sacrement permanent de la grâce, l'Église catholique romaine peut parler d'une seule voix et préserver son identité même sous le poids du péché de ses membres. Dépendant de la Parole, l'Église unie du Canada s'emploie constamment à discerner sa voie; dans cette démarche, elle doit reconnaître des voix plurielles. Son identité est fortement mise au défi par les péchés de ses membres.

Lors de la septième réunion de notre Dialogue¹⁸, nous avons pris conscience qu'une autre réalité importante entre en jeu dans la façon dont nos Églises réagissent au lourd héritage des pensionnats indiens. Nos prises de position ne dépendent pas seulement de facteurs théologiques et ecclésiologiques - est-ce que l'Église, par exemple, présente ses excuses en tant qu'Église? - mais aussi, dans une large mesure, de la forme historique concrète, de la constitution et des structures juridiques de chaque Église.

Alors que l'Église unie du Canada, en tant qu'Église nationale, est la création du Parlement canadien¹⁹, l'Église catholique romaine est un corps international. L'Église catholique romaine n'a assumé aucune responsabilité dans l'administration des pensionnats indiens. Ce sont des personnes morales, comme des instituts religieux ou des diocèses, qui ont contribué à faire fonctionner ce système²⁰. Voilà ce qui peut expliquer certaines des différences que

¹⁸ Toronto, 27-29 novembre 2003.

¹⁹ L'Église unie du Canada a reçu son existence juridique du Parlement du Canada (1924) et de diverses provinces canadiennes (1924-1926).

²⁰ En 1991, les Oblats, institut missionnaire catholique romain, ont reconnu leur rôle et leurs responsabilités dans la direction de plusieurs pensionnats et ils ont présenté leurs excuses aux peuples autochtones au Lac Sainte-Anne, en Alberta. Pour consulter le texte complet, voir *Présentation des excuses de la Conférence Oblate du Canada aux Première Nations du Canada*, Conférence Oblate du Canada, Archives.

nous relevons aujourd'hui au niveau de la reconnaissance des erreurs collectives et du repentir.

3. De nouvelles questions

Comme nous l'avons relevé plus haut, le contexte où nous nous trouvons aujourd'hui fait ressortir des points sur lesquels nos deux traditions semblent converger et des défis devant lesquels l'une et l'autre se trouvent placées.

a. Le "péché" passe au second plan

Dans nos deux traditions, au Canada, on observe que le péché passe au second plan dans la prédication, l'enseignement et la pastorale. En étudiant le matériel des deux groupes, par exemple, les programmes de l'École du dimanche, nous avons eu l'impression qu'on évitait le plus possible le mot et la notion de péché. Si cette tendance est peut-être plus prononcée dans l'Église unie du Canada, dans l'une et l'autre Église on sent un malaise face au langage du péché, particulièrement en lien avec l'individu²¹.

Plusieurs facteurs culturels sont à l'origine de cette évolution, notamment l'individualisme, le relativisme, les théories psychologiques et un style de vie qui se concentre sur « l'ici et le maintenant » sans aucun souci de l' « au-delà ». Nous sommes d'accord avec le bilan de Barbara Brown Taylor, dans *Speaking of Sin*, quand elle affirme que la société contemporaine, y compris les grandes Églises chrétiennes, a adopté un modèle médical du péché « sans faute », qui évoque une maladie dénuée de responsabilité personnelle. Ce modèle n'est pas sans conséquences pour nos deux traditions. Les représentants de nos Églises mettent des gants blancs pour parler du péché, tant ils craignent d'éloigner les fidèles. Nous avons remarqué que bien des gens ne viennent à l'église qu'aussi longtemps qu'ils s'y sentent bien. Parler de péché, dans ces conditions, serait ruineux. Et si nous ne parlons pas de péché, nous ne pouvons pas parler de réconciliation. Comme nous l'avons déjà observé, notre dialogue nous a fait prendre conscience de la place centrale du péché et de la réconciliation dans la foi chrétienne. Le Dialogue soulève donc une nouvelle question pour nos Églises: à quel point en sommes-nous si nous laissons ainsi tomber ce qui est essentiel à notre foi?

b. Le lien entre péché « social » et péché « personnel »

Nos deux traditions semblent reconnaître le lien entre le personnel et le social, et la nécessité de faire ressortir ce lien en catéchèse, dans la liturgie et dans notre vie en société. On peut remarquer dans l'une et l'autre Église un effort pour corriger une approche unilatérale. L'Église catholique romaine a mis l'accent, traditionnellement, sur le péché personnel, mais elle a récemment élaboré des rites pénitentiels communautaires. Dans la

²¹ Mgr Adam Exner disait dans sa communication au synode de 1983, *Le problème du péché et les signes d'espoir* (CECC, 1983) : « De nombreux sondages menés au Canada démontrent que beaucoup de catholiques ont perdu le sens du péché. La pratique du sacrement de réconciliation a diminué de façon sensible. »

même veine, l'Église unie du Canada, qui a mis l'accent traditionnellement sur le péché collectif, a récemment préparé des célébrations pour la confession individuelle.

L'enseignement social, les théologies de la libération et le Social Gospel sont apparus dans nos deux traditions au cours du siècle dernier et on a vu les chrétiennes et les chrétiens au Canada, et notamment les catholiques et les membres de l'Église unie, parler d'une seule voix pour dénoncer des problèmes sociaux qui sont aussi des soucis évangéliques.

c. Identité ecclésiale et responsabilité

Dans ce contexte, tout le débat suscité par les pensionnats indiens représente à la fois une occasion à saisir et un défi à relever pour les Églises : c'est le moment de reprendre la réflexion à neuf et de parler de péché, de réconciliation et d'identité ecclésiale. Elles ne pourront le faire sans clarifier d'où elles parlent comme Églises.

Du point de vue catholique romain, on a de plus en plus conscience de l'impact de la responsabilité individuelle sur l'ensemble du corps, en particulier quand l'individu occupe un poste d'autorité. La chose s'est amplement vérifiée à propos des pensionnats indiens. Mais il reste une tension entre la responsabilité individuelle et la responsabilité du collectif auquel appartient l'individu. Dans quelle mesure la responsabilité individuelle affecte-t-elle l'ensemble, et dans quelle mesure celui-ci inclut-il la responsabilité morale de l'individu?

Du point de vue de l'Église unie, le corps dans son ensemble est plus clairement impliqué. C'est l'Église unie du Canada dans son ensemble qui a assumé la responsabilité du dossier des pensionnats indiens. Elle a donc reconnu comme corps sa responsabilité d'actions posées par des individus. Ici, la responsabilité individuelle risque de se perdre dans le tout collectif. Dans quelle mesure la responsabilité de l'ensemble est-elle assumée non seulement par un ou deux individus mais par chacun des membres du corps, et dans quelle mesure l'individu, en tant que sujet moral, est-il responsable des gestes qu'il pose?

L'identité ecclésiale des deux communautés ecclésiales est ici en jeu. L'une insiste sur la responsabilité personnelle, l'autre sur la responsabilité collective. Mais dans les deux cas, les membres des Églises sont, eux aussi, impliqués.

Annexe A: Participant(e)s au Dialogue

Église	Nom	Statut	Mandat
ACC	Ann Cruikshank	observatrice	Nov. 2000 à avril 2004
RCC	Donna Geernaert	personnel	Nov. 2000 à déc. 2002
RCC	Mary Jean Goulet	personnel	Déc. 2002 à juin 2004
RCC	Bertrand Blanchet	membre	Nov. 2000 à mai 2002
RCC	Luc Bouchard	membre	Déc. 2002 à juin 2004
RCC	Gilles Bourdeau	membre	Nov. 2000 à juin 2004
RCC	Anne O'Brien	membre	Nov. 2000 à nov. 2003
RCC	Derek Simon	membre	Nov. 2000
RCC	Thomas Potvin	membre	Avril 2004
UCC	Steven Chambers	personnel	Nov. 2003 à juin 2004
UCC	Chris Ferguson	personnel	Déc. 2002 à mai 2003
UCC	Peter Wyatt	personnel	Nov. 2000 à mars 2001
UCC	Sandra Beardsall	membre	Nov. 2000 à mai 2003
UCC	Blake Hanna	membre	Nov. 2000 à mai 2003
UCC	Doug Norris	membre	Nov. 2000 à avril 2004
UCC	Angelika Piché	membre	Nov. 2000 à juin 2004
UCC	Laurie Smith	membre	Nov. 2000 à juin 2004

ACC désigne l'Église anglicane du Canada

RCC désigne l'Église catholique romaine

UCC désigne l'Église unie du Canada